



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-123

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
6-CULTURE

Festival des Rias : approbation de l'avenant financier n°3 relatif au festival Les Rias au titre de l'année 2020 (annexe)

Par délibération en date du 6 février 2020, l'assemblée délibérante décidait l'octroi d'une subvention annuelle à hauteur de 290 000 € à l'association Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, pour l'organisation du festival de théâtre de rue, le Festival des Rias, programmé dans 10 communes du territoire du mardi 25 au samedi 29 août 2020.

Dans le contexte de crise sanitaire traversée, l'association et Quimperlé Communauté ont dû se résoudre à annuler le Festival Les Rias.

Quimperlé Communauté ayant décidé d'affirmer son soutien aux multiples acteurs du monde culturel (artistes, techniciens...) dans un esprit de solidarité, le montant de la subvention annuelle ajustée s'élève à 169 907€. 145 000€ ont déjà été versés, suite à la signature en date du 7 février 2020 de l'avenant N°2.

Le montant du complément de subvention s'élève donc à 24 907€.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avenant financier n°3 ci-joint,
- AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant financier n°3 ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201001-2020_123-DE

ANNEE 2020

AVENANT FINANCIER N°3 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC LE FOURNEAU

DÉFINITION DU MONTANT ET DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

ARTICLE UNIQUE : Conformément à la convention pluriannuelle 2019-2021 adoptée par les parties en date du Conseil Communautaire du 28 mars 2019, cet article unique a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la subvention annuelle attribuée à l'association Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau, au titre de l'année 2020.

Par délibération en date du 6 février 2020, l'assemblée délibérante décidait l'octroi d'une subvention annuelle à hauteur de 290 000 € à l'association Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, pour l'organisation du festival de théâtre de rue, le Festival des Rias, programmé dans 10 communes du territoire du mardi 25 au samedi 29 août 2020.

Dans le contexte de crise sanitaire traversée, l'association et Quimperlé Communauté ont dû se résoudre à annuler le Festival Les Rias.

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2020, Quimperlé Communauté a décidé d'apporter son soutien dans un esprit de solidarité visant à maintenir l'équilibre financier associatif. Le montant de la subvention annuelle ajustée s'élève à 169 907€.

145 000€ ont déjà été versés à l'association, suite à la signature en date du 7 février 2020 de l'avenant N°2.

Le montant du complément de subvention s'élève donc à **24 907€**.

Le paiement s'effectuera par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours.

Fait en deux exemplaires à Quimperlé le

Le Président de Quimperlé Communauté
Sébastien MIOSSEC

Le Président de l'association
Philippe EMSCHWILLER